



FÉDÉRATION DES MAISONS
D' H É B E R G E M E N T
POUR **F E M M E S**

LES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET LEURS ENFANTS : DES ALLIÉES À SOUTENIR POUR METTRE FIN AUX VIOLENCES !

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (FMHF) PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2023-2024

« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. »

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies

A l'attention de Monsieur Eric Girard, ministre des Finances
consultations@finances.gouv.qc.ca

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
C.P. 55036, Succursale Maisonneuve, Montréal (Québec) H1W 0A1

Tél. 514-878-9757
www.fede.qc.ca



Table des matières

1. La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	3
2. Mise en contexte.....	3
3. Les maisons d'hébergement pour femmes face à des choix déchirants	4
3.1. De nouvelles maisons d'hébergement pour répondre aux situations complexes des femmes et de leurs enfants.....	4
3.1.1. Le besoin criant de nouvelles maisons d'hébergement d'urgence (MH1) pour femmes violentées.	5
3.1.2. De nouvelles maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2) pour femmes violentées	6
3.2. Prendre soin des équipes pour prendre soin des femmes et de leurs enfants	6
3.3. Une consolidation des services qui répondent au continuum des violences	8
3.3.1. L'adaptation des services et des infrastructures.....	8
3.3.2. Améliorer la sécurité des femmes, des intervenantes et de la maison	9
3.3.3. Le renforcement des mesures d'hygiène : les défis du 24/7	9
4. Les conditions de réussite : recherche, concertation et formation	10
5. Renforcer le filet social pour les femmes violentées et leurs enfants	11
6. Conclusions	12
Annexe 1 : Synthèse des recommandations	14
Annexe 2 : Les régions sans maisons d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants.	16
Annexe 3 : Budget de réalisation pour la construction d'une maison d'hébergement de 20 places.	17
Annexe 4 : Budget de fonctionnement prévisionnel pour une maison de 20 places.....	18
Annexe 5 : Les ressources et les besoins de la FMHF	19
Annexe 6 : Liste des 36 maisons membres par région administrative.....	20



1. La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

La FMHF est l'un des plus importants réseaux de maisons d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants au Québec. Depuis 1987, elle soutient, représente et regroupe 36 maisons d'hébergement au Québec dans 10 régions du Québec. Les maisons membres hébergent chaque année près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants, victimes de violences. Les intervenantes de nos maisons d'hébergement répondent à plus de 50 000 appels chaque année et assurent près de 175 000 suivis individuels. Via leurs services externes, les maisons membres soutiennent plus de 5000 femmes et enfants. La FMHF représente également plus de 214 unités de deuxième étape réparties dans une vingtaine de maisons, qui accueillent les femmes et leurs enfants pour de l'hébergement à plus long terme assurant ainsi leur sécurité physique et psychologique, ce qui favorise leur reprise de pouvoir sur leur vie.

La FMHF est la seule association provinciale de maisons d'hébergement qui accueille des femmes violentées et leurs enfants pour un motif principal d'hébergement autre que celui de violence conjugale (violence familiale, traite, exploitation sexuelle, situation d'itinérance, violences basées sur l'honneur, etc.).

2. Mise en contexte

Les consultations pré-budgétaires sont l'occasion pour les maisons d'hébergement membres de la FMHF de présenter l'évaluation de leurs besoins financiers afin de remplir pleinement leur mission pour les années à venir.

Le dernier budget alloué au réseau des maisons d'hébergement confirme sans aucun doute la reconnaissance du gouvernement du Québec de la problématique toujours persistante que constitue les violences faites aux femmes et aux enfants et traduit sa confiance envers le travail des intervenantes de notre réseau. Toutefois, si l'heure est à *Rebâtir la confiance*,¹ il n'en demeure pas moins que les investissements considérables du gouvernement en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles ont surtout permis de rattraper le manque à gagner, accumulé depuis plus de dix ans.

Durant les deux dernières années, plusieurs de nos maisons d'hébergement, faute de meilleures infrastructures pour accueillir des femmes et des enfants en temps de pandémie ont eu des taux d'occupation d'environ 88%. Pour les années qui précèdent la pandémie, les taux d'occupation globaux avoisinent toujours le 100%.² **En 2021-2022, elles ont dû refuser des demandes d'hébergement à 5 792 reprises pour des femmes et à 1 497 reprises pour des enfants, faute de place disponible au moment de l'appel.** Si l'on se fie aux prédictions des experts réunis par les Nations-Unies³, nous sommes dans une ère où les pandémies seront de plus en plus fréquentes, ce qui requière d'autant plus **l'amélioration des infrastructures des maisons d'hébergement et la construction de nouvelles maisons.**

¹ Gouvernement du Québec, *Rebâtir la confiance*, Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, décembre 2020.

² En 2018-2019 le taux d'occupation est de 94,4% et en 2017-2018 il est de 96,53%, Rapports d'activités FMHF.

³ Échapper à l'«ère des pandémies» : Les experts mettent en garde contre de pires crises à venir ; Options proposées pour réduire les risques. Repéré sur : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-11/20201029%20Media%20Release%20IPBES%20Pandemics%20Workshop%20Report%20FR_Final_0.pdf



Parce que les nombreuses violences vécues par les femmes s'inscrivent dans **un continuum des violences**⁴, la mise sur pied et le développement de maisons d'hébergement d'urgence (ci-après MH1) et de seconde étape (ci-après MH2) ne peuvent plus se faire attendre. **Ce que nous qualifions de « vide régional de services pour les femmes violentées et leurs enfants » (voir annexe 2) entraîne une augmentation des demandes dans les MH1 et les MH2 des régions avoisinantes en laissant près de 7000 femmes et enfants sans services.**

Par ailleurs, comment passer sous silence la pénurie de main d'œuvre ? Cet état de situation affecte aussi grandement notre capacité à retenir des intervenantes diplômées et qualifiées dans toutes nos maisons d'hébergement, mais en particulier dans les maisons de seconde étape (MH2). La non-intégration du financement des MH2 au cadre financier du *Programme de soutien aux organismes communautaires* (ci-après PSOC), fragilise le réseau. **Les ressources humaines en MH1 étant financées à même le PSOC, adjoindre le financement à la mission globale des MH2 au PSOC permettrait une homogénéisation des salaires et des avantages sociaux ainsi que, bien entendu, une pérennisation à la mission globale du financement.**

Pour faire face à la pénurie de main d'œuvre dans le réseau, toutes les maisons membres de la FMHF doivent pouvoir **offrir à leurs employées, qui sont à 100% des femmes, des salaires et des avantages sociaux plus compétitifs.** Répondre aux besoins complexes engendrés par les violences faites aux femmes et aux enfants requière **des expertises qui doivent être reconnues à leur juste valeur.**

Dans le présent avis, la FMHF vous partage les enjeux les plus impératifs auxquels notre réseau fait face, en souhaitant que dès cette année, toutes nos ressources humaines aient le droit aux meilleures conditions de travail possibles, et ce pour être en mesure de répondre aux besoins de toutes les femmes violentées et de leurs enfants en temps réel.

3. Les maisons d'hébergement pour femmes face à des choix déchirants

Le besoin criant de nouvelles maisons d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants, la rétention et l'attraction d'un personnel qualifié majoritairement féminin, et la consolidation des services offerts aux femmes violentées et leurs enfants, les maisons d'hébergement membres de la FMHF se retrouvent devant des choix budgétaires déchirants.

3.1. De nouvelles maisons d'hébergement pour répondre aux situations complexes des femmes et de leurs enfants.

Parce que les femmes font simultanément face à plusieurs formes de violences (violence conjugale, violence familiale, agressions sexuelles, itinérance, traite et exploitation sexuelle, violences basées sur l'honneur...), les intervenantes des maisons de la FMHF ne se limitent pas seulement au motif principal de la demande d'hébergement en termes de violence conjugale. Les femmes accompagnées par les maisons d'hébergement de la FMHF ont souvent vécu plusieurs violences de façon concomitante, tant dans leurs relations

⁴Les femmes accompagnées par les maisons d'hébergement ont souvent vécu plusieurs de violences (psychologique, physique, économique, sexuelle...) tant dans leurs relations interpersonnelles que dans les interactions avec les organismes et institutions. La FMHF répertorie chaque type de violence.



interpersonnelles que dans les interactions avec les organismes et institutions. Cette réalité ressort d'ailleurs, comme à chaque année, dans les données compilées au cours de l'année 2022-2023⁵.

Quand on y regarde donc de plus près, ce sont plusieurs femmes violentées et leurs enfants qui se retrouvent sans lieu d'hébergement quand les maisons de la FMHF ne peuvent pas les accueillir, soit par manque de place en maisons, soit parce qu'il y a un vide de nos services dans certaines régions du Québec (annexe 2). Quand les motifs d'urgence signalés ne cadrent pas strictement dans la mission des maisons pour victimes de violence conjugale, ce sont des femmes violentées et leurs enfants qui se retrouvent à la rue.

Les derniers ajouts de financement du gouvernement du Québec constituent un levier indéniable afin de rendre davantage de services aux femmes et aux enfants, à la hauteur de leurs besoins, mais ne permettent pas de répondre à l'ensemble de besoins de plus en plus complexes. Rappelons que les montants annoncés au 25 mars 2022 sont répartis à près de 150 maisons d'hébergement (MH1 et MH2) à travers la province⁶.

3.1.1. Le besoin criant de nouvelles maisons d'hébergement d'urgence (MH1) pour femmes violentées.

La *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027*⁷ découlant du rapport *Bâtir la Confiance* relate la nécessité de «*Développer de nouvelles maisons d'aide et d'hébergement d'urgence en violence conjugale*» et prévoit «*en partenariat avec le réseau communautaire et la SHQ, quatre maisons d'aide et d'hébergement d'urgence en violence conjugale, notamment dans les régions de Montréal, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue*» (**Axe 2, mesure 15**).

Pour se conformer à la mesure 15, les montants alloués par le gouvernement à la construction de nouvelles maisons d'hébergement d'urgence doivent tenir compte des coûts réels de construction ou de rénovations d'une maison. À Montréal, le parc immobilier étant saturé cela augmente considérablement les prix de maisons qui demandent dans la majorité des cas, des travaux de rénovation considérables. Le montant pour la construction d'une seule nouvelle maison d'hébergement peut facilement s'élever à 5 M. La FMHF a fait l'exercice de produire un devis des coûts réels de la construction d'une maison d'hébergement de 20 places (annexe 3).

En tenant compte de l'absence de maisons d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants dans 7 régions du Québec dont l'Abitibi-Témiscamingue, Laval, Laurentides, Centre du Québec, Côte-Nord, Bas St-Laurent, Chaudière-Appalaches (annexe 2), ce sont minimalement **7 nouvelles maisons d'hébergement pour femmes violentées** qui devraient voir le jour le plus rapidement possible. **Dans le contexte économique actuel, l'investissement nécessaire pour la construction de nouvelles maisons s'élève donc à 35M.**

⁵ FMHF, Rapport d'activités 2022-2023, p.41-44.

⁶ Budget Mars 2022 : 28M sur 5 ans alloués aux nouvelles places et à la consolidation des maisons d'hébergement en violence conjugale et 48.2 M sur 5 ans pour les maisons de seconde étape. Repéré sur : <https://fmhf.ca/communiqués/budget-provincial-2022/>

⁷ Gouvernement du Québec, *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance : stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027*, Secrétariat à la Condition féminine, 2022.



3.1.2. De nouvelles maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2) pour femmes violentées

Les maisons de 2^{ème} étape, membres de la FMHF, ont salué le financement sur cinq ans qui leur a été accordé pour le fonctionnement. Issu du *Plan d'action gouvernemental en violence conjugale 2018-2023*, ces sommes étaient depuis longtemps attendues. Néanmoins, tout comme pour les sommes allouées aux maisons d'hébergement d'urgence (MH1), force est de constater que d'une part les femmes victimes de plusieurs formes de violences et leurs enfants demeurent pénalisés et d'autre part, que la capacité d'accueil des maisons de 2^e étape membres de la FMHF arrive à saturation.

Si « [...] la violence conjugale fragilise souvent la situation économique des femmes, notamment à travers ses conséquences sur la santé (ex. : blessures qui nécessitent la consultation d'un médecin) et la capacité à occuper un emploi (ex. : stress engendré, absentéisme)»⁸, il en va de même pour des femmes provenant du milieu carcéral, des femmes victimes de violence familiale ou de leur propriétaire. Ces femmes sont reçues dans nos maisons de 2^e étape. **Pour 55% des femmes que nous recevons en maison d'hébergement de 2^e étape, nous avons identifié les violences exercées par les ex-conjoints puis les partenaires intimes, mais pour 45 % d'entre-elles, il s'agit de violences exercées dans d'autres contextes que celui de la violence conjugale.** Pour ne pas laisser des femmes violentées et leurs enfants sans recours, il nous faut l'ajout de nouvelles places, notamment dans les régions où il n'y a aucune MH2 pour les recevoir (annexe 2).

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur ou permettre l'isolement de femmes ou familles, certaines maisons d'hébergement ont dû réduire leur capacité d'accueil. Cette réalité a fait en sorte que dans plusieurs régions, encore moins de places de 2^e étape étaient disponibles pour les femmes violentées et leurs enfants. Si les contagions virales font maintenant partie intégrante de notre réalité, il n'en demeure pas moins que cela vient exercer une pression supplémentaire sur un réseau de MH2 toujours à pleine capacité.

Pour répondre au continuum des violences, et ce de manière équitable à travers toutes les régions du Québec, la FMHF en appelle au ministre des Finances de prévoir dans le prochain budget, les sommes nécessaires pour la mise sur pied de nouvelles maisons d'hébergement (MH1) et (MH2) pour femmes violentées et leurs enfants (annexe 5).

Recommandation 1 : Par des enveloppes dédiées construire de nouvelles maisons MH1 et MH2 pour femmes violentées et leurs enfants, dans les régions présentant un vide de services (annexe 1).

3.2. Prendre soin des équipes pour prendre soin des femmes et de leurs enfants

L'injection d'un financement conséquent, dans les deux dernières années, a permis aux maisons de reprendre leur souffle mais sans être en pleine capacité financière, et de devoir faire face encore et toujours à un manque de personnel notamment dû à l'important roulement de ce dernier et à la pénurie de main-d'œuvre.

⁸Extrait : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale/facteurs-de-risque-protection>



La masse salariale est évidemment le poste de dépense le plus important des maisons d'hébergement, représentant parfois jusqu'à 95% du budget. Nos employées sont à plus de 90% des diplômées universitaires et des professionnelles chevronnées, que nous formons aux spécificités de l'intervention auprès des femmes violentées et leurs enfants. Leurs conditions salariales toujours inférieures à celles du réseau de la santé et des services sociaux (avec qui nous partageons notre bassin de professionnelles), en plus de l'épuisement professionnel ne sont que quelques raisons qui font en sorte que plusieurs travailleuses quittent leur emploi. De plus, nombre de travailleuses sont confrontées à des défis liés à la conciliation travail-famille, ce qui demande de la flexibilité dans les horaires de travail.

Pour retenir une main d'œuvre qualifiée dans les différentes régions du Québec, nous avons identifié les besoins suivants :

- Un salaire de départ de 30.00 \$ /heure + 25% autres frais [pour une intervenante] *
- Assurer l'équité salariale et augmenter l'échelle salariale afin d'être compétitive avec le réseau public en santé et services sociaux
- Tenir compte dans l'évaluation salariale, de l'impact de stress lié à l'emploi d'une intervenante en maison qui intervient en situation de crise(s) dans des services offerts 24h/24h.
- Offrir davantage de protection à nos employées : assurances collectives et régime de retraite à mettre en place ou à bonifier
- Offrir davantage de formation et de supervision à nos travailleuses
- S'assurer de la rétention/consolidation du personnel en procédant à l'embauche de nouvelles intervenantes et par l'octroi de primes d'éloignement, de nuits, de fins de semaine, en contexte de pandémie, etc. et par le doublage des quarts de travail (jour, soir, nuit)
- Avoir accès à de la supervision clinique, de la formation continue au programme d'aide aux employés (PAE) pour assurer le maintien de la bonne santé mentale de notre équipe de travail, spécialement en temps de pandémie.

Pour embaucher et offrir des conditions de travail équivalentes à toutes nos intervenantes, nous avons besoin de financement récurrent et à la mission globale d'autant plus avec l'inflation galopante actuelle. Contrairement aux MH1, les MH2 reçoivent en partie du financement qui n'est pas encore totalement rattaché au *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC). **Pour améliorer puis assurer les mêmes conditions de travail aux intervenantes des maisons de 1^{ère} et 2^e étape, et sécuriser les services, le financement des maisons de 2^e étape devrait se faire à la mission globale du PSOC.**

Recommandation 2 : De rehausser **urgemment** le financement récurrent à la mission (PSOC) aux maisons d'hébergement d'urgence (MH1) afin de permettre **l'embauche et la rétention d'intervenantes qualifiées** qui assurent les services de première ligne;

Recommandation 3 : Rattacher le financement des maisons de 2^e étape à la mission globale du PSOC, pour assurer une **pérennité du financement des services maison de 1^{ère} et 2^e étape** en et la **rétention des intervenantes;**



3.3. Une consolidation des services qui répondent au continuum des violences

Les maisons d'hébergement doivent composer avec des vécus de plus en plus complexes. Elles doivent soutenir **un nombre accru de femmes immigrantes** souvent allophones et à statut précaire, qui viennent avec leurs enfants. Elles doivent avoir recours à des interprètes nécessitant le plus souvent une formation sociojuridique sur le continuum des violences. **Les femmes en situation d'handicap ou aînées** ne trouveront pas ou peu de place en maisons d'hébergement faute de ressources adaptées pour les personnes à mobilité réduite. De même, les femmes devant composer avec d'autres formes de handicap (physique ou intellectuel) risquent de ne pas bénéficier de ressources adaptées à leurs besoins.

Toutes les femmes vivant des situations de violences et leurs enfants devraient être en mesure de ne pas subir de discriminations dû à leurs réalités. **Pour continuer à répondre le plus adéquatement possible aux différentes réalités liées au parcours de vie des femmes, les maisons membres de la FMHF ont identifié trois priorités : l'adaptation des services externes et des infrastructures, l'amélioration de la sécurité des maisons et le renforcement des mesures d'hygiène adaptées aux réalités des femmes et des enfants.**

3.3.1. L'adaptation des services et des infrastructures

L'ensemble des maisons sont confrontées à l'augmentation des demandes en services externes (hébergement, accompagnement et services post-hébergement) ainsi qu'à la complexification des réalités des femmes. Cela génère des taux d'occupation qui avoisinent le 100%, davantage de refus par manque de place, des séjours plus longs, des besoins en post-hébergement plus importants, des listes d'attente liées aux services externes entre autres les services juridiques. Afin de répondre aux demandes croissantes et enjeux complexes auxquels sont confrontées les femmes violentées et leurs enfants, il est primordial de pouvoir continuer à développer davantage nos services.

Nous souhaitons :

- Adapter toutes nos maisons pour accueillir des femmes en situation de mobilité réduite : ayant un handicap ou femmes aînées.
- Aménager les maisons pour répondre aux besoins des femmes et des enfants : aménagement des lieux physiques dont des salles de jeux et de recueillement.
- Répondre aux demandes de services externes en croissance exponentielle, de services jeunesse et post-hébergement
- Offrir des services équitables aux femmes et à leurs enfants, qu'elles soient immigrantes et racisées, autochtones, ou à statut précaire, et ce dans toutes les régions du Québec.
- Traduire dans plusieurs langues l'ensemble des documents de promotion, site web, page Facebook, documents d'accueil et d'évaluation, outils d'intervention, etc.,
- Offrir des services d'interprétariat à l'interne et à l'externe aux femmes et aux enfants
- Avoir un abri pour les animaux de compagnie

Recommandation 4 : De soutenir et développer par conséquent **l'offre de services inclusifs et globaux** offerts par les maisons de la FMHF pour toutes les femmes violentées qu'elles soient immigrantes et racisées, autochtones, ou à statut précaire, et ce dans toutes les régions du Québec.



Recommandation 5 : Un financement récurrent pour l'accessibilité universelle (très peu de maisons sont adaptées pour les femmes à mobilité réduite ou les femmes âgées, faute de financement pour réaliser ces adaptations fondamentales).

3.3.2. Améliorer la sécurité des femmes, des intervenantes et de la maison

Les considérations de sécurité des femmes, des intervenantes et des maisons, font partie intégrante du quotidien. **Les maisons sont des lieux qui doivent être hautement sécurisés car elles sont grandement à risque.** Les femmes et les intervenantes sont susceptibles d'être visées par des agresseurs. **Les nouvelles technologies rendent de plus en plus difficile, voire impossible, de conserver la confidentialité des adresses des maisons et la sécurité des femmes (logiciels de « tracking », entre autres).** De moins en moins anonymes sur les réseaux sociaux et de plus en plus exposés à la géolocalisation, tout le monde se sent moins en sécurité. Dès lors, des caméras de surveillance, un intercom, un bouton panique et des vitres blindées font partie de l'arsenal de sécurité que chaque maison doit mettre en place afin protéger les femmes et les intervenantes de visites non-désirées. **Ces mesures de sécurité sont coûteuses à l'achat et en maintenance afin de garantir la sécurité de l'ensemble des protagonistes.** Chaque déplacement est potentiellement dangereux pour les femmes et les enfants : il faut donc se donner les moyens de répondre à ces importantes considérations.

Nous souhaitons :

- Augmenter la protection de la maison : alarmes, vitres, etc.
- Former nos intervenantes et les femmes aux risques liés aux nouvelles technologies
- Améliorer la sécurité des femmes et des enfants lors de leurs déplacements en transport régional et interrégional : voiture et taxi.
- Offrir des conditions sécuritaires pour les femmes qui fument dehors

Recommandation 6 : Améliorer la sécurité des femmes, des intervenantes et des maisons d'hébergement en rehaussant **le financement à la mission globale au PSOC.**

3.3.3. Le renforcement des mesures d'hygiène : les défis du 24/7

Nos maisons sont des lieux où circulent, cohabitent et vivent plusieurs centaines de personnes au cours d'une année. Cela génère des coûts importants d'achats de produits de première nécessité incluant la nourriture et l'achat d'équipement mais également des désinfections régulières de tout ordre. Les virus étant de plus en plus facilement transmissibles, notamment en période de vagues continues de Covid-19, nous avons redoubler d'ardeur pour le renforcement des mesures d'hygiène et cela engendre des coûts d'entretien de plus en plus élevés dans nos maisons.

Nous souhaitons :

- Traiter régulièrement et préventivement/déparasiter les maisons
- Aménager les maisons pour répondre aux impératifs sanitaires
- Répondre aux besoins de remplacement des équipements (appareils électroménagers, literies, vaisselles, jouets, etc.)
- Répondre aux besoins en alimentation spécifiques des femmes et des enfants



L'adaptation des services internes et externes, la sécurité des femmes, des enfants et du personnel et les coûts attachés au renforcement des mesures d'hygiène doivent être considérés comme être inclus dans **le financement à la mission globale au PSOC et non par du financement lié à diverses mesures de plans d'action**. Le financement à la mission devrait permettre l'adaptation des services de façon continue.

Recommandation 7 : Renforcer **les mesures d'hygiène** au quotidien, répondre aux besoins en alimentation spécifiques et de remplacement des équipements dans les maisons d'hébergement en rehaussant **le financement à la mission globale au PSOC**.

4. Les conditions de réussite : recherche, concertation et formation

Dans le contexte actuel de changement, la **création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale**, les maisons d'hébergement vont être appelées à collaborer, d'où l'importance d'avoir **un financement adéquat et continu pour consolider nos services**, entre autres d'intervention, de concertation et de formation continue des intervenants sociojudiciaires.

Afin de répondre aux demandes croissantes et enjeux complexes dans le contexte des différents chantiers actuels en violence faite aux femmes, favorisés par un momentum politique ouvert à nos revendications, il est primordial de pouvoir continuer à développer davantage nos services.

Nous souhaitons :

- Intensifier nos participations aux concertations/collaborations tenant compte des différents chantiers actuels permettant des changements sociaux majeurs : *tribunaux spécialisés*, cellules de crise, formation des services de police et des acteurs sociojudiciaires, reconnaissance des impacts de la violence conjugale dans la refonte du droit de la famille, du Code Civil et de la LPJ, à la suite des rapports *Rebâtir la confiance*, de la *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027* et du *Deuxième rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale : Agir ensemble pour sauver des vies (Novembre 2022)*;
- Répondre aux nombreuses demandes de sensibilisation de nos partenaires et dans les communautés/éducation populaire/grand public, **pour se faire, consolider un poste en sensibilisation spécifique**;
- Accompagner davantage les femmes dans leurs démarches sociojuridiques et pouvoir leur garantir un revenu/logement pérenne avant leur sortie de la maison d'hébergement **en développant un poste entièrement dédié au soutien juridique**;
- Développer nos services externes, nouvelles technologies de l'information (médias sociaux) afin de mieux répondre aux besoins émergents des femmes et de leurs enfants, **pour se faire, consolider un poste dédié aux communications**.
- Participer via les divers lieux de concertation à l'actualisation des recommandations des rapports publiés.

Recommandation 8 : Répondre aux demandes croissantes et enjeux complexes dans le contexte des différents chantiers actuels en violence faite aux femmes (*tribunaux spécialisés*, cellules de crise, formation des services de police et des acteurs socio judiciaires, reconnaissance des impacts de la violence conjugale dans la refonte du droit de la famille, du Code Civil et de la LPJ...) **en développant un poste entièrement dédié au soutien juridique, en consolidant un poste en sensibilisation spécifique et un poste de communication**.



5. Renforcer le filet social pour les femmes violentées et leurs enfants

La prise en compte des besoins de **logements sociaux** est également un enjeu que la FMHF souhaiterait voir adressé. Le nombre logements sociaux et de **programmes de suppléments au loyer (PSL)** réservés aux victimes de violence conjugale prévu à cet effet est plus que timide.

L'adoption en juin 2021 de la *Loi relative à la stratégie nationale sur le logement* représente une étape historique dans le secteur du logement au Canada. La Stratégie prévoit dans les montants transférés aux provinces, de l'aide spécifique pour les personnes dans le besoin, notamment les femmes et les enfants fuyant une situation de violence domestique, les aînés, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. **Le budget 2021 propose un financement additionnel de 315,4 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, pour accroître le soutien financier offert directement aux femmes à faible revenu fuyant la violence et leurs enfants afin de les aider à payer leur loyer⁹.**

Les barrières systémiques à la sortie des femmes sont nombreuses et dans un contexte de pénurie de logement partout au Québec, il faudra augmenter considérablement le nombre de places réservées aux femmes violentées et leurs enfants pour qu'ils ne se retrouvent de nouveau dans des situations de précarité qui les replacent dans un contexte de violence coercitive. Ces barrières présentes sous l'angle des violences institutionnelles, contribuent à produire des situations de grande précarité et d'itinérance, et favorisent un retour dans un contexte de violence.

Cette perspective inclusive de refléter dans le financement la prise en compte des violences inextricables vécues par les femmes violentées est documentée dans plusieurs recherches dont celle du collectif de recherche *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : Mieux comprendre pour intervenir de manière concertée* (financé par le FRQSC-MSSS 2017-2020).

L'abandon du volet 3 du Programme AccèsLogis¹⁰ destiné entre autres à la construction de maisons d'hébergement cause beaucoup d'inquiétudes. Le nouveau Programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ) incluant maintenant les entreprises du secteur privé vient réduire considérablement l'opportunité de financement des projets de maisons d'hébergement. Sur 40 projets de constructions acceptés par le PHAQ, seuls 4 projets de maisons d'hébergement ont été retenus¹¹.

Recommandation 9 : Renforcer le filet social des femmes violentées et de leurs enfants en **augmentant considérablement le logement abordable et les programmes de supplément aux logements** dédiés à cet effet.

⁹ Repéré sur : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cow-10-jun-2021/strategie-nationale-logement.html>

¹⁰ Repéré sur : http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/acceslogis_quebec.html

¹¹ Société d'habitation du Québec, Programme abordable d'habitation du Québec, 2022.



Recommandation 10 : S'assurer que dans le cadre du nouveau programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ), on maintienne un volet dédié à la construction de nouvelles maisons d'hébergement.

6. Conclusions

La situation des maisons d'hébergement du Québec dont celles de la FMHF commande des **investissements à poursuivre**. Malgré un rehaussement significatif, les maisons d'hébergement demeurent confrontées à des choix difficiles. Pourtant, elles devraient pouvoir répondre aux besoins des femmes et de leurs enfants. Elles sont garantes de leur sécurité physique et psychologique ainsi que de la sécurité de leur communauté. **On ne devrait pas avoir à choisir entre plus de places en maison d'hébergement, le maintien de notre personnel et la consolidation des services offerts aux femmes violentées et leurs enfants.**

Dans sept régions du Québec, il n'y aucune maison ouverte pour les femmes violentées et leurs enfants qui demandent de l'hébergement sécuritaire ainsi que de services variés, mais dont le motif principal d'hébergement ne se limite pas à la violence conjugale. **Les vécus et les situations des femmes et des enfants se complexifient**. Nous appelons le gouvernement à prendre la mesure des nombreuses formes de violences subies par les femmes violentées et leurs enfants et des conséquences qu'elles génèrent à court, moyen et long terme tant pour les personnes que pour nos communautés. **Nous avons besoin d'un financement global moins articulé autour d'une seule problématique spécifique (ex. : violence conjugale, itinérance, traite de personnes), parce que les récits des femmes que nous recevons montrent l'enchevêtrement complexe de différentes formes de violences dans leur parcours de vie¹².**

Par ailleurs, les maisons d'hébergement opèrent **des ressources 24/7 de première ligne**. Elles doivent composer avec des enjeux importants de sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent. Elles ont des frais incompressibles importants d'autant plus que **le parc immobilier est plus que vieillissant. Plus de 85% de leur budget est investi en masse salariale.**

Le financement à la mission globale via le programme de soutien des organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux doit pouvoir constituer une source conséquente de financement. Il doit de plus être indexé selon les coûts réels d'exploitation des organismes. Il doit finalement être à la hauteur des besoins et permettre aux organismes de réaliser pleinement leur mission fondamentale.

Le PSOC devrait aussi être le port d'attache du financement des maisons de 2^e étape, qui ont besoin d'autant de flexibilité et de récurrence que leurs consœurs. Évidemment, le rehaussement du financement consenti aux maisons de 1^{ère} et 2^e étape doit être récurrent et à la mission globale. Ces organismes essentiels doivent pouvoir prévoir leurs actions sur plusieurs années pour trouver leur plein potentiel. Des sommes non

¹² Cousineau, M. et Flynn, C (2018), *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : Mieux comprendre pour intervenir de manière concertée*, Fonds de Recherche du Société et Culture (QC-MSSS 2017-2020).



récurrentes placent les maisons dans des situations inextricables au niveau de la planification des activités et de la rétention de personnel.

En plus de l'hébergement, les maisons proposent de l'intervention individuelle et de groupe, de l'intervention jeunesse, des accompagnements physiques dans l'ensemble des démarches des femmes et des enfants (immigration, francisation, santé physique et psychologique, parcours scolaire, parcours socio-judiciaire, IVAC, réinsertion sociale et professionnelle, etc.) ainsi que bien des moments d'intervention informelle. Elles réalisent près de 7 000 activités de formation et de sensibilisation dans les communautés. Plus de 5 000 femmes cognent spontanément à leur porte chaque année pour demander de l'aide.

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées sont **des actrices importantes** de la sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent, via les services externes, les services jeunesse, **la sensibilisation, la prévention, la concertation et la formation qu'elles offrent dans les communautés.**

Le gouvernement a reconnu le sous-financement chronique et le besoin de développer le réseau des maisons d'hébergement lors d'une motion transpartisane à l'Assemblée nationale le 6 novembre 2019. Nous vous soumettons **dix recommandations permettant de consolider le réseau d'aide destiné aux femmes violentées et à leurs enfants**, de manière à faciliter la stabilisation de leurs conditions de vie, prévenir leur itinérance et garantir le respect de leurs droits.

Nous espérons surtout que le rehaussement significatif du financement amorcé depuis les trois dernières années, se poursuivra dans le cadre du budget 2023-2024. Nous rappelons que nous restons disponibles afin de maintenir le dialogue ouvert et poursuivre nos réflexions en collaboration afin d'assurer un filet de sécurité étanche pour les femmes violentées et leurs enfants.



Annexe 1 : Synthèse des recommandations

Recommandation 1 : Par des enveloppes dédiées construire de **nouvelles maisons MH1 et MH2 pour femmes violentées et leurs enfants, dans les régions** présentant un vide de services (annexe 1).

Dans le cadre du rehaussement du financement PSOC à la mission globale¹³:

Recommandation 2 : De rehausser **urgemment** le financement récurrent à la mission (PSOC) aux maisons d'hébergement d'urgence (MH1) afin de permettre **l'embauche et la rétention d'intervenantes qualifiées** qui assurent les services de première ligne;

Recommandation 3 : **Rattacher le financement les maisons de 2^e étape à la mission globale du PSOC**, pour assurer une pérennité du financement des services maison de 1^{ère} et 2^e étape en et la rétention des intervenantes;

Recommandation 4 : De soutenir et développer par conséquent **l'offre de services inclusifs et globaux** offerts par les maisons de la FMHF pour toutes les femmes violentées qu'elles soient immigrantes et racisées, autochtones, ou à statut précaire, et ce dans toutes les régions du Québec.

Recommandation 5 : **Un financement récurrent pour l'accessibilité universelle** (très peu de maisons sont adaptées pour les femmes à mobilité réduite ou les femmes âgées, faute de financement pour réaliser ces adaptations fondamentales).

Recommandation 6 : Améliorer **la sécurité** des femmes, des intervenantes et des maisons d'hébergement en rehaussant **le financement à la mission globale au PSOC**.

Recommandation 7 : Renforcer **les mesures d'hygiène** au quotidien, répondre aux besoins en alimentation spécifiques et de remplacement des équipements dans les maisons d'hébergement en rehaussant **le financement à la mission globale au PSOC**.

Recommandation 8 : **Répondre aux demandes croissantes et enjeux complexes** dans le contexte des différents chantiers actuels en violence faite aux femmes (*tribunaux spécialisés*, cellules de crise, formation des services de police et des acteurs sociojudiciaires, reconnaissance des impacts de la violence conjugale dans la refonte du droit de la famille, du Code Civil et de la LPJ...) **en développant un poste entièrement dédié au soutien juridique, en consolidant un poste en sensibilisation spécifique et un poste de communication**.

¹³ Nous sommes solidaires de l'ensemble des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) et partageons les revendications portées par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB). Nous demandons l'ajout de 370 M\$ au PSOC pour la mission globale, l'indexation des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement et la fin des iniquités de financement et de traitement.



Renforcement du filet social pour les femmes violentées et leurs enfants :

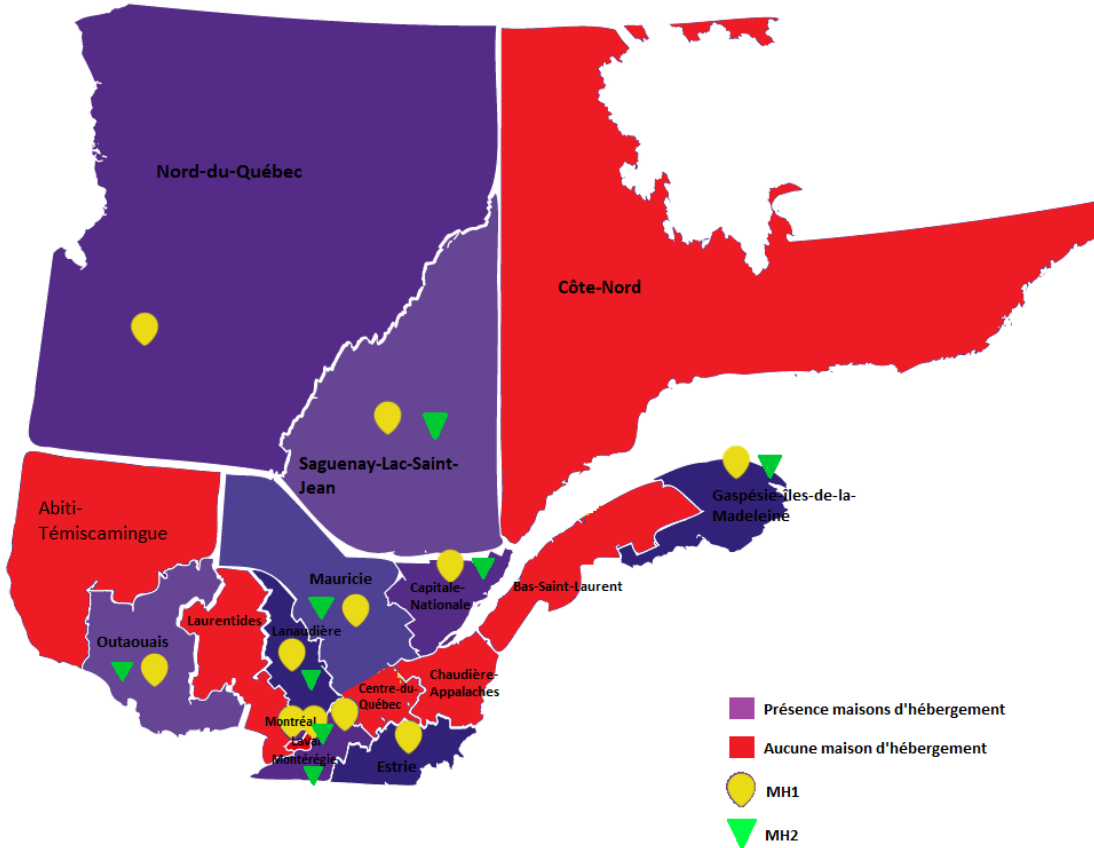
Recommandation 9 : Renforcer le filet social des femmes violentées et de leurs enfants en augmentant considérablement le logement abordable et les programmes de supplément aux logements (PSL) dédiés à cet effet.

Recommandation 10 : S'assurer que dans le cadre du nouveau programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ), on maintienne un volet dédié à la construction de nouvelles maisons d'hébergement.



Annexe 2 : Les régions sans maisons d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants.

Vides régionaux pour les femmes violentées et leurs enfants





Annexe 3 : Budget de réalisation pour la construction d'une maison d'hébergement de 20 places.

	Montant
Dépenses :	
Acquisition	1 750 000 \$
Travaux	2 800 000 \$
Droits de mutation	38 000 \$
Droits et permis	25 000 \$
Mobilier et équipements	95 000 \$
Honoraires professionnels (<i>ingénieurs, architecte, évaluateur, GRT, audit etc.</i>)	725 000 \$
Arpenteur-géomètre	3 500 \$
Analyse environnementale	20 000 \$
Assurance durant construction	8 000 \$
Frais juridiques	5 000 \$
Taxes foncières et scolaires pendant les travaux	13 000 \$
Imprévus sur frais variables	100 000 \$
Imprévus sur travaux (10 %)	280 000 \$
Sous-total:	5 862 500 \$
TPS	201 175 \$
TVQ	401 344 \$
Financement intérimaire	88 500 \$
Sous-total dépenses :	6 553 519 \$
Remboursement de TPS et TVQ (50%)	301 260 \$
Total des dépenses :	6 252 260 \$

Budget mis à jour en janvier 2023



Annexe 4 : Budget de fonctionnement prévisionnel pour une maison de 20 places

Dépenses de fonctionnement	Année 1	Année 2	Année 3
Taxes (foncières et scolaires)	18 880 \$	19 447 \$	20 030 \$
Taxes (de services)	10 628 \$	10 947 \$	11 276 \$
Assurances	16 000 \$	16 480 \$	16 974 \$
Énergie	16 000 \$	16 480 \$	16 974 \$
Conciergerie	25 000 \$	25 750 \$	26 523 \$
Entretien/réparations, déneigement, matériaux, sécurité, etc.	18 500 \$	19 055 \$	19 627 \$
Administration de l'immeuble	27 600 \$	28 428 \$	29 281 \$
Réserves (de remplacement immobilière, mobilière et d'hypothèque)	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Vacances et mauvaises créances (4% des revenus de location)	2 995 \$	3 010 \$	3 026 \$
Total des dépenses liées à l'immeuble :	160 604 \$	164 597 \$	168 710 \$
Salaires liés aux services directs et charges sociales et incluant 10% remplacement	789 392 \$	816 231 \$	843 983 \$
Salaires liés à l'équipe administrative et charges sociales	174 741 \$	180 683 \$	186 826 \$
Avantages sociaux pour équipe services directs	61 832 \$	63 934 \$	66 108 \$
Avantages sociaux pour équipe adm.	13 751 \$	14 219 \$	14 702 \$
Honoraires professionnels liés à l'administration	9 500 \$	9 823 \$	10 157 \$
Honoraires professionnels liés aux services	40 000 \$	41 200 \$	42 436 \$
Formation/perfectionnement (1% masse salariale)	7 500 \$	7 755 \$	8 019 \$
Frais relatifs à la vie associative et cotisations	8 500 \$	8 775 \$	9 152 \$
Frais relatifs aux activités/ateliers femmes et enfants	4 000 \$	4 120 \$	4 244 \$
Frais télécommunications pour les femmes	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Nourriture (pour 20 femmes et 10 enfants max.)	50 000 \$	51 500 \$	53 045 \$
Literie, serviettes et autres produits à renouveler annuellement	1 200 \$	1 236 \$	1 273 \$
Produits d'hygiène corporelle et menstruelle pour femmes hébergées	1 000 \$	1 030 \$	1 061 \$
Produits de nettoyage et désinfection	2 000 \$	2 060 \$	2 122 \$
Déplacements (accompagnement femmes, etc.)	4 000 \$	4 120 \$	4 244 \$
Télécommunications	4 200 \$	4 326 \$	4 456 \$
Frais et matériel informatique	4 500 \$	4 635 \$	4 774 \$
Publicité et promotion	1 000 \$	1 030 \$	1 061 \$
Frais divers	1 000 \$	1 030 \$	1 061 \$
Fournitures de bureau et équipements (renouvellement)	4 000 \$	4 120 \$	4 244 \$
Total des dépenses liées à la prestation de services	1 186 116 \$	1 225 826 \$	1 266 965 \$
Total des dépenses annuelles :	1 346 720 \$	1 390 423 \$	1 435 675 \$



Annexe 5 : Les ressources et les besoins de la FMHF

Nombre de places MH1 maison d'urgence FMHF	542
Nombre d'unités MH2 maison de moyen long terme FMHF	214
Nombre de maisons MH1 FMHF	36
Nombre de maisons MH2 FMHF	22
Maison MH1 12 places /budget de fonctionnement	\$ 1,561,262.00
Coût d'un place/budget de fonctionnement jusqu'à 12 places	\$ 130,105.17
Place supplémentaire au-delà de 12 places	\$ 32,000.00
Besoins financiers pour MH1	\$ 62,783,956.00
Arrondi	\$ 63,000,000.00
Subvention MSSS pour MH1	\$ 43,531,916.00
Manque à gagner	\$ 19,252,040.00
Besoins financiers pour MH2	\$ 8,832,308.00
Subvention MSSS pour MH2 actuel pour 92 unités	\$ 3,245,050.00
Manque à gagner	\$ 5,587,258.00
Besoins financiers totaux (MH1 + MH2) budget de fonctionnement	\$ 71,616,264.00
Subventions totales (MH1 + MH2)	\$ 46,776,966.00
Manque à gagner total (MH1 + MH2) budget de fonctionnement	\$ 24,839,298.00
Manque à gagner construction de nouvelles maisons pour femmes violentées 7 régions	35,000,000



Annexe 6 : Liste des 36 maisons membres par région administrative

02 - Saguenay / Lac St-Jean

Maison d'hébergement Le Rivage de la Baie

C.P. 245
Ville de la Baie (Québec)
G7B 3R4
Tél : (418) 544-4626 Fax: 544-0489

Carole Tremblay, directrice

Courriel : lerivage@royaume.com

Centre Féminin du Saguenay Inc.

C.P. 20 084, CSP Place Du Saguenay
Chicoutimi (Québec)
G7H 7S2
Tél : (418) 549-8058 Fax: 549-4568

Marie-Claude Bouchard, directrice

Courriel : directrice@cfsaguenay.com

La Passerelle Inc.

C.P. 536
Alma (Québec)
G8B 5W1
Tél : (418) 668-4671 Fax: 668-4671

Isabelle Harvey, directrice

Courriel : lapasserelle@bellnet.ca

03 – Capitale nationale

Maison Hélène-Lacroix

C.P. 8 718, Succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N6
Tél : (418) 527-4682 Fax: 527-1913

Julie Beaulieu, directrice

Courriel : maisonhelene.lacroix@videotron.ca

Mirépi Maison d'hébergement Inc.

C.P. 5 026
St-Raymond (Québec)
G3L 4R8
Tél : (418) 337-4809 Fax: 337-1518

Martine Labrie, directrice

Courriel : direction@mirepi.com

Maison du Cœur pour femmes

C.P. 34 094
Québec (Québec)
G1G 6P2
Tél : (418) 841-0019 administration Fax : 841-1023
Tél : (418) 841-0011 hébergement

Edith Mercier, directrice

Courriel : mducoeur@hotmail.com

YWCA Québec

855, avenue Holland
Québec (Québec)
G1S 3S5
Tél : (418) 683-2155/6 Fax : 418-683-5526

Lorraine Larouche, directrice programmes sociaux

Courriel : lorinne.larouche@ywcaquebec.qc.ca



03 – Capitale nationale (suite)

Maison Marie-Rollet

C.P. 20 004, Succursale Belvédère
Québec (Québec)
G1S 4Z2
Tél : (418) 688-9024 Fax: (418) 688-4539

Marie-Claude Langlais, directrice
Courriel : direction@maisonmr.com

04 – Mauricie

Le FAR 1985 Inc.

C.P. 35 042
Trois-Rivières (Québec)
G8T 9T5
Tél : (819) 378-2990 Fax: (819) 378-9348

Karine Gendron, directrice
Courriel : direction@maisonlefar.ca

05 – Estrie

L'Escale

C.P. 22 001
Sherbrooke (Québec)
J1E 4B4
Tél : (819) 569-3611 Fax: 569-6279

Annie Roy, directrice par intérim
Courriel : annie@escaleestrie.com

Maison Séjour

CP 508, Succursale Lennoxville
Sherbrooke (Québec)
J1M 1Z6
Tél : (819) 835-9272 Fax: 835-0422

Anne-Marie Rodrigue, directrice
Courriel : direction@maisonsejour.org

Maison Alice-Desmarais

C.P. 103
Granby (Québec)
J2G 8E2
Tél : (450) 378-9297 Fax : 378-2235

Carmen Paquin, directrice
Courriel : maisonad@bellnet.ca



06 – Montréal

Le Parados

C.P. 34 052
Lachine (Québec)
H8S 4H4
Tél : (514) 637-3529 Fax: 637-3345

Catherine Ménard, directrice générale
Courriel : parados@leparados.ca

L'Arrêt-Source

C.P. 35 032 1221 Fleury Est
Montréal (Québec)
H2C 3K4
Tél : (514) 383-2335 Fax : 383-8568

Chantale Gobeil, directrice
Courriel : direction@arretsource.org

Transit 24

C.P. 35 042
1221, rue Fleury Est
Montréal (Québec)
H2C 3K4
Tél : (514) 383-4994 Fax: 383-2735

Blandine Tongkalo, directrice
Courriel : transit24@sympatico.ca

Auberge Shalom... pour femmes

C.P. 386, Succursale Snowdon
Montréal (Québec)
H3X 3T6
Tél : (514) 731-0833 Fax: 731-8337

Myriam Arieu-Jouglard, directrice
Courriel : direction@aubergeshalom.org

Les Maisons de l'Ancre

7930, boul. Pie IX
Montréal (Québec)
H1Z 3T3
Tél : (514) 725-1534 Fax : 725-0774

Julie Chevalier, directrice
Courriel : direction@lesmaisonsdelancre.org

Maison Dalauze

C.P. 162, Succursale P.A.T.
Montréal (Québec)
H1B 5K3
Tél : (514) 640-4210 Fax: 640-0865

Danielle Mongeau, directrice
Courriel : maisondalauze.dmongeau@videotron.ca

Maison Grise de Montréal

C.P. 123, Succursale Rosemont
Montréal (Québec)
H1X 3B6
Tél : (514) 722-0009 Fax : 722-1588

Nathalie Lamarche, directrice
Courriel : nathalie@lamaisongrise.org

Maison d'hébergement d'Anjou

C.P. 65, Succursale Anjou
Montréal (Québec),
H1K 4G5
Tél : 514-353-5908 Fax : 514-353-9794

Kim Normandin, directrice
Courriel : directionmha@videotron.ca



Inter-Val 1175

C.P. 22 102, Succursale Iberville
Montréal (Québec)
H1Y 3K8
Tél : (514) 933-8488 Fax: 933-8489
Céline Bouquin, directrice
Courriel : admin@inter-val.ca

07 – Outaouais

L'EntourElle

C.P. 935
Fort Coulonge (Québec)
J0X 1V0
Tél : (819) 683-2709 Fax: 683-1031
Gisèle Mousseau, directrice
Courriel : direction01@bellnet.ca

L'Autre Chez-soi

C.P. 444
Gatineau (Québec)
J9H 5E7
Tél : (819) 685-0006 Fax: 685-1789
France Dubois, directrice
Courriel : direction@lautrechezsoi.com

Libère-Elles

C.P. 1 705
Chelsea (Québec)
J9B 1A1
Tél : (819) 827-4510 Fax: 827-5212
Céline Lefebvre, directrice
Courriel : admin@maisonlibere-elles.ca

10 – Nord du Québec

Maison d'Hébergement L'Aquarelle

516, 4e Rue
Chibougamau (Québec)
G8P 1S3
Tél : (418) 748-7654 Fax: 748-4474
Karel Picard, directrice générale
Courriel : karelp@maisonaquarelle.ca

Maison Halte-Femmes Haute Gatineau

209, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec)
J9E 2A3
Tél : (819) 449-4545
Marianne Lyrette, directrice
Courriel : info@haltefemmehautegatineau.ca

Centre Mechtilde

C.P. 79 182, Succursale Galeries de Hull
Gatineau (Québec)
J8Y 6V2
Tél : (819) 777-6897 Fax : (819) 777-0887
Guylaine Fillion, directrice
Courriel : direction@centremechtilde.ca

11 – Gaspésie – Iles de la Madeleine

Maison L'Aid'Elle

C.P. 6 183
Gaspé (Québec)
G4X 2R7
Tél : (418) 368-6883 Fax: (418) 368-6889
Aline Clavet, directrice par intérim
Courriel : direction@laidelle.org



14 – Lanaudière

Regard en Elle

C.P. 147
Repentigny (Québec)
J6A 5H7
Tél : (450) 582-6000 Fax : 582-2206

Nathalie Lemieux, directrice

Courriel : directricegenerale@regardenelle.org

Regroup'Elles

C.P. 82 020
Terrebonne (Québec)
J6X 4B2
Tél : (450) 964-4494 Fax : 964-4653

Nancy Montreuil, co-coordonnatrice
Stéphanie Yanakis, co-coordonnatrice

Courriel : coordination@regroupelles.org

16 – Montérégie

Carrefour pour elle

C.P. 21 115, Succursale Jacques-Cartier
Longueuil (Québec)
J4J 5J4
Tél : (450) 651-5800 Fax: 651-0269

Marlène Poirier, directrice

Courriel : direction@carrefourpourelle.org

L'Accueil pour Elle

C.P. 644
Valleyfield (Québec)
J6S 5N6
Tél : (450) 371-4618 Fax: 371-9656

Sophie Gloutnay, directrice

Courriel : directrice@accueil-pourelle.org

Maison La Source

C.P. 585
Sorel (Québec)
J3P 5N9
Tél : (450) 743-2821 Fax: 742-4686

Lucie Hénault, directrice

Courriel : dg@maisonlasource.ca

Pavillon Marguerite-de-Champlain

C.P. 51 535
3848, boul. Taschereau
Greenfield Park (Québec)
J4V 3N8
Tél: (450) 656-1946 Fax: 656-6548

Deborah Pearson, directrice

Courriel : pavillonmarguerite@bellnet.ca

Hébergement La Passerelle

C.P. 115
Vaudreuil-Dorion (Québec)
J7V 5W1
Tél : (450) 424-6077

Véronique Girard, directrice générale

Courriel : veronique@hebergementlapasserelle.com

Résidence Elle

C.P. 90 018
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0
Tél : (450) 264-2999 Fax: 264-6574

Marie-Josée Leduc, directrice

Courriel : mjleduc.residence-elle@outlook.com